

15 janvier – 23 février 2018

Valorisez les ressources de l'UE dans votre région ou ville

URBIS : un coup d'accélérateur pour les projets d'aménagement urbain

Qu'est-ce qu'URBIS ?

URBIS est une nouvelle plateforme consacrée aux services de conseil pour les projets d'aménagement urbain créée au sein de la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH). URBIS a été conçue pour fournir des **services de conseil aux autorités municipales afin de faciliter, d'accélérer et de débloquent des projets, programmes et plateformes d'investissement urbain.**

URBIS a été mise en place en partenariat avec la [Commission](#) (DG REGIO) et la [Banque européenne d'investissement](#) dans le contexte du [guichet unique de l'UE pour les villes](#), dans le but d'appuyer le programme urbain de l'UE.

Quels sont les défis auxquels URBIS vise à apporter des réponses ?

URBIS est née de la constatation qu'il existe une très grande variété de programmes de financement et de services de conseil

proposés par la Commission européenne et la BEI. Il ressort des retours d'information des villes qu'elles souhaiteraient pouvoir **naviguer plus aisément** dans cette offre et y repérer les programmes et les services les plus adaptés aux villes ou aux groupements de villes.

Parmi les autres difficultés soulignées par les villes figure le fait que les services de conseil existants sont souvent organisés sur la base de programmes et de secteurs spécifiques, alors que dans de nombreux cas, il faudrait plutôt aux villes un appui sous forme de **services de conseil globaux et localisés** qui répondent à leurs besoins de planification et de financement pour l'ensemble de leur territoire.

Les villes ont également évoqué la nécessité d'obtenir davantage **d'aide dans la recherche de solutions de financement** qui permettent de moins faire appel à leur budget ou à leurs garanties.

Dans quelle mesure URBIS peut apporter un appui ?

Dans sa phase initiale, URBIS est basée sur les trois grands axes de travail suivants, mis en œuvre parallèlement :

- meilleure **information** sur les instruments, programmes et services existants
- **services de conseil** techniques et financiers **personnalisés** aux villes
- examen des options permettant l'utilisation de **financements innovants** pour les investissements des villes.

L'objectif est donc de simplifier l'accès aux programmes et services de conseil existants et également de combler certaines lacunes actuelles dans la fourniture de services de conseil. Pour ce faire, URBIS est dotée d'un groupe de travail spécialement créé



au sein de la plateforme européenne de conseil en investissement, qui travaillera avec les autorités municipales intéressées dans le cadre de missions de conseil admissibles.

URBIS fournira à la fois **des services de conseils techniques et financiers personnalisés** relatifs à la préparation de projets ou de programmes et **un soutien aux autorités municipales** dans la recherche et le montage d'investissements. En particulier, il s'agira notamment de développement des capacités, d'activités de sensibilisation, et de mise au point de plateformes d'investissement et d'instruments financiers pour les projets d'aménagement urbain.

Quels types de projet peuvent bénéficier d'un appui ?

Les services de conseils techniques et financiers personnalisés mis à disposition par URBIS englobent :

- le soutien à la préparation **des programmes et stratégies d'investissement** destinés à une ville donnée ;
- les conseils techniques visant à **améliorer la qualité et la bancabilité des projets** ;
- le soutien pour **l'analyse économique et financière** ;
- l'analyse des **demandes d'aide non remboursable de l'UE** et les conseils concernant la mise en place des unités d'exécution de projet.

Dans le cadre de l'axe relatif aux financements innovants, des conseils seront fournis sur les différentes possibilités de financement proposées aux villes, y compris les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) et les financements de la BEI, y compris ceux assortis de la garantie du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Cet axe comprendra en outre des services de conseil portant sur la mise au point et le lancement de plateformes d'investissement pour projets d'aménagement urbain, et les travaux ex-

ploratoires visant à évaluer le potentiel de développement de solutions hors bilan destinées à répondre aux contraintes des villes en matière d'emprunt.

Les autres programmes de conseil existants, comme **JASPERS**, **ELENA** et **fi-compass**, qui ont également pour objet de soutenir les autorités municipales, resteront disponibles.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les villes ont des besoins de conseil très variés et qui représentent des volumes considérables. URBIS propose ses services aux **villes d'Europe, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique**. URBIS a pour objectif d'aider les villes à différents stades du cycle de leur programme d'investissement ou de leur projet, et pour toutes les thématiques prioritaires du programme urbain de l'UE.

La priorité sera accordée aux villes qui recherchent un appui pour la mise au point d'une stratégie urbaine intégrée et durable, dans l'optique de préparer, financer et mettre en œuvre des programmes d'aménagement urbain. Pour de plus amples informations sur les critères d'admissibilité, veuillez [consulter le site web de la plateforme européenne de conseil en investissement](#).

Comment introduire une demande ?

Les autorités municipales désirant accéder à ce service doivent introduire une demande via [le site web de la plateforme européenne de conseil en investissement](#).

Avant d'introduire leur demande, les autorités municipales doivent de préférence avoir rédigé certains **documents préparatoires**, tels qu'une stratégie d'aménagement urbain, des études de faisabilité, des évaluations des incidences sur l'environnement et des évaluations ex-ante.

Les documents préparatoires pertinents devront être joints à la demande, laquelle devra montrer de quelle manière les services de conseil sollicités auprès d'URBIS contribueront à faire avancer les programmes ou projets d'investissement de l'autorité municipale qui introduit la demande.



La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1
☎ +352 437704

www.bei.org

Bureau d'information

☎ +352 4379-22000
☎ +352 4379-62000

✉ info@bei.org

twitter.com/EIB

facebook.com/EuropeanInvestmentBank

youtube.com/EIBtheEUbank